



## RÉGIME INDEMNITAIRE

# ON MARCHE SUR LA DETTE !

Après un premier volet relatif à l'abondement des promotions de 20% en 2024 et en 2025 signé par l'ensemble des organisations syndicales puis le rejet unanime de la prime à la galère GMBI qui exclut près de 74 000 agents, les **négociations avec la Direction Générale sont entrées le 9 novembre dans une phase décisive** en débutant les discussions relatives à la **revalorisation pérenne de l'indemnitaire**.

C'est le **coup d'envoi d'un rendez-vous attendu par les personnels depuis plus de deux ans**.

## LES AGENTS TRAVAILLENT GRATUITEMENT DEPUIS LE 25 OCTOBRE

Il l'est d'autant plus que les dernières évolutions substantielles du régime indemnitaire remontent à 2014 tandis que l'inflation cumulée sur la même période s'élève à 18,5%. Si on sait que les femmes travaillent désormais gratuitement depuis le 6 novembre dernier, c'est **depuis le 25 octobre** que les **agents de la DGFIP travaillent gratuitement du point de vue du régime indemnitaire**.

## UNE DETTE INDEMNITAIRE BIEN RÉELLE

**La dette indemnitaire est au moins aussi réelle que la dette en emploi ou la dette technologique** que la Cour des Comptes a mis une dizaine d'années à reconnaître. L'Indemnité mensuelle de Technicité et le barème de la prime de rendement n'ont pas été revalorisés depuis 2017 et la valeur du point ACF est inchangée depuis 2009 !

Si dans les esprits traîne encore l'idée que les agents de la DGFIP seraient dans une situation enviable, la réalité nous rattrape et le **poids de l'indemnitaire dans la rémunération tangente désormais la moyenne de la fonction publique**. Pour les agents de **catégorie B et C, c'est en moyenne moins** que dans le reste de la fonction publique.

**Si tant est que les agents de la DGFIP aient un jour été des privilégiés, cette époque est assurément révolue** et les difficultés d'attractivité en sont la preuve.

# UN TRAITEMENT SANS ÉQUIVALENT DANS LA SPHERE PUBLIQUE

Depuis près de 10 ans, la DGFIP reste le **fournisseur officiel de suppression d'emploi** et réussit même le tour de force d'être la **seule administration avec un schéma d'emploi négatif en 2024** en dépit d'une modération des suppressions d'emplois présentée comme un renforcement.

Depuis 10 ans, les restructurations, les réorganisations, les missions transférées, les applications inabouties donnent le sentiment aux agents d'être **perpétuellement dans le tambour d'une machine à laver...** en mode essorage naturellement. Les résultats de l'observatoire interne traduisent cette fatigue, cette démotivation et l'insatisfaction en matière de rémunération et de promotion.

Malgré la dégradation constante de leurs conditions de travail, **l'engagement et l'attachement des agents au service public ne faiblit pas** et ils fournissent chaque jour les efforts nécessaires pour que la DGFIP tienne encore debout. C'est la seule véritable richesse de la DGFIP !

## LA RECONNAISSANCE, C'EST POUR QUAND ?

Alors au-delà de l'inflation durablement élevée ou des pertes cumulées de pouvoir d'achat, la question est désormais, loin des compliments et des remerciements de tribune ou de plume, de savoir **à quel niveau se situe la juste reconnaissance des efforts consentis au quotidien par l'ensemble des personnels ?**

Le moins qu'on puisse dire est que c'est loin de se présenter sous les meilleurs auspices tant les **premières propositions de l'administration sont aux antipodes des revendications de l'Intersyndicale et pour tout dire franchement indécentes.**

## TOUS MOBILISÉS LE 22 NOVEMBRE !

La prochaine réunion aura lieu le 22 novembre prochain. **Partout sur le territoire, faisons tous ensemble de la semaine qui l'encadre une période d'expression et de mobilisation** pour redire que **reconnaitre l'engagement des personnels de la DGFIP est une urgence.** Elle passe par une **revalorisation pérenne substantielle et immédiate de la rémunération pour tous !** Interpellons nombreux le Ministre et le Directeur Général.

## POUR NOS RÉGIMES INDEMNITAIRES :

- » La revalorisation à 200 € mensuels avec application du taux normal de pension civile de l'Indemnité Mensuelle de Technicité ;
- » La revalorisation de la valeur du point ACF ;
- » L'attribution de 40 points d'ACF pour l'ensemble des personnels ;
- » La revalorisation de la prime de rendement ;
- » Le refus de tout dispositif de rémunération au mérite y compris pour les cadres intermédiaires ;
- » La revalorisation à 50 € mensuels et le déplafonnement de l'allocation journalière forfaitaire de télétravail ;
- » La revalorisation substantielle des remboursements de frais ;
- » L'adaptation des ACF expertise, sujétions ou encadrement au regard de l'évolution des structures et des missions exercées par les agents de la DGFIP.

**LES AGENTS DOIVENT DÉSORMAIS MASSIVEMENT  
S'INVITER A LA TABLE DES NÉGOCIATIONS  
POUR QU'ON ARRETE ENFIN DE MARCHER SUR LA DETTE !**